

Le produit de l'épargne qui sera collectée sera placé dans un compte de dépôt du Trésor et exclusivement destiné aux charges annuelles de financement du logement social.

En raison de son lancement récent, cette opération ne peut être comptablement évaluée si bien qu'elle paraît critiquable sur un autre plan car s'avérant, en réalité, moins avantageuse pour les souscripteurs.

En effet, les gains attendus des 18% d'intérêt sont non seulement inférieurs au taux d'inflation mais seront aussi récupérés à un certain degré de la souscription au moyen de l'imposition telle que prévue par l'article 10 de l'ordonnance n°95-27 du 30 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996.

Le taux de retenue de toutes les catégories de valeur du Trésor est fixé à 1% lorsque le produit des intérêts ne dépasse pas annuellement 200 000 DA et à 15% une fois que ce seuil est franchi.

Considérant que c'est la première fois que le Trésor émet des titres exclusivement au profit du logement social, les pouvoirs publics auraient dû, au moins pour la phase de lancement, prévoir un allègement fiscal pour garantir plein succès à cette opération.

La deuxième mesure en faveur du logement social est destinée aux travailleurs salariés et consiste en un prélèvement de 0,5% du produit des contributions aux oeuvres sociales pour alimenter un compte d'attente dans la perspective de la création d'un fonds national du logement.

Avant même que les textes régissant le mode de financement ainsi que le fonds de péréquation des oeuvres sociales ne soient modifiés, 36 wilayate se sont empressées d'affecter plus de 1,5 million de m<sup>2</sup> de terrains pour un programme de 9 383 logements.

Du moment que ce fonds n'est pas encore opérationnel, l'empirisme qui a caractérisé l'exécution avant terme de cette seconde mesure risque de perturber, à l'avenir, la gestion dudit fonds qui aura à gérer un programme pour lequel il n'a pas souscrit.

A notre avis, des études pour la maturation des projets et une vulgarisation des procédures, des droits et des charges des travailleurs sont indispensables pour faire l'économie du temps et de la ressource en évitant les abandons et les arrêts de chantiers déjà fort nombreux.

**En conclusion, la mobilisation par l'Etat de fonds importants pour la réalisation du programme du logement social n'a pas atteint son objectif de résorption de l'énorme déficit accumulé à ce jour, évalué aux coûts actuels et pour chaque année à 150 milliards de DA en besoins de financement et, en termes physiques, à 300 000 logements d'ici à la fin du siècle.**

La même évaluation fait état que, sur ce montant, 30% au moins soit 50 milliards de DA sont imputables sur le budget de l'Etat. Alors qu'en ce moment même l'offre des 8 milliards de DA inscrits dans le programme du gouvernement pour l'exercice 1995 au titre de l'habitat s'avère d'ores et déjà problématique.

Ce constat des chiffres mesure ainsi l'ampleur de l'enjeu qui se situe à présent au niveau de la mobilisation sans précédent des ressources d'épargne et de leur recyclage.

Le logement social, à travers le volume des prêts consentis ou garantis par le Trésor, a toujours figuré dans les priorités des pouvoirs publics.